

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	31	37

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

L'an 2025, le 27 Mai à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 20/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 20/05/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BARRES Fabienne (visioconférence), BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie (visioconférence), DUTRIAUX Nathalie (visioconférence), HELLIAS Aline, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, NINERAILES Brigitte, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIEIRA Patricia, MM : BELFIORE Elio, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé (visioconférence), MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice (visioconférence), POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François (visioconférence), VIGIER Mathias

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, CASEAUX Hubert à M. SAOUT Louis Marie, GROSLEVIN Gilles à M. VIGIER Mathias, ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, ROUSSELET Gérard à Mme BOISGONTIER Béatrice, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
 Excusé(s) : M. CAMEK Julien

Absent(s) : Mmes : GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, VIBERT Nicole, MM : BARBERI Serge, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2025_84 – Projet pédagogique du multi-accueil de Pamfou

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 214-1-1, L. 421-3 et R. 421-3-1,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R. 2324-16, R. 2324-29, R 2324-25 à R 2324-39 et R2324-37

Vu le Décret n° 2021-1131 du 30 aout 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu la délibération n°2022_21 relative à la gestion et l'entretien du futur multi-accueil situé sur la commune de Pamfou,

Vu l'avis favorable de la commission petite enfance en date du 13 mai 2025,

Considérant que l'élaboration d'un projet pédagogique est obligatoire dans toutes les crèches afin de contribuer à un accueil de qualité pour l'enfant,

Considérant que ce projet, élaboré dans un 1^{er} temps avant l'ouverture de la structure afin de donner une base de travail à l'équipe sera modifié et retravaillé dans la 1^{ère} année de fonctionnement du multi-accueil,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet pédagogique du multi-accueil de Pamfou présenté en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

Au Châtelet-en-Brie, le 02/06/2025

Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr



PROJET PEDAGOGIQUE

MULTI-ACCUEIL
DE PAMFOU

SOMMAIRE

1.	FAMILIARISATION ET ACCUEIL DE L'ENFANT	2
A.	FAMILIARISATION.....	2
B.	L'accueil de l'enfant	3
C.	LES DOUDOUS SONT LES BIENVENUS A LA CRECHE	4
D.	LES TRANSMISSIONS	4
2.	HYGIENE ET SOINS.....	5
3.	VALEURS.....	6
A.	LA SOCIALISATION.....	6
B.	L'apprentissage	6
C.	L'autonomie	7
4.	LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT	8
A.	L'ALIMENTATION.....	8
B.	LE SOMMEIL.....	9
5.	L'EVEIL.....	10
A.	JEUX LIBRES	10
B.	L'EGALITE FILLE/GARCON.....	10
C.	EVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE	11
D.	LA COMMUNICATION POSITIVE.....	12
E.	L'ENFANT ET LA NATURE.....	14

1. FAMILIARISATION ET ACCUEIL DE L'ENFANT

L'accueil des enfants se fait dans une structure comprenant :

- Un espace technique comprenant :
 - o 2 vestiaires
 - o 2 WC avec accès PMR
 - o 1 salle de pause/réunion
 - o 1 buanderie
 - o 1 local technique
 - o Une cuisine avec un espace de stockage et livraison
- Un espace d'accueil comprenant :
 - o Une entrée avec casiers et porte-manteaux
 - o Un bureau
 - o Une salle de vie avec une partie restauration, un coin bébé et un espace détente/lecture
 - o 2 dortoirs (un pour les 10 semaines-18 mois et un pour les + de 18 mois)
 - o une salle de motricité
 - o une salle de change comprenant 2 WC et un plan de change couché ainsi qu'un change debout.

La structure possède également 2 jardins clos et sécurisé.

A. FAMILIARISATION

Cette période permet une séparation en douceur, au rythme de l'enfant. Elle est primordiale et obligatoire pour tout accueil. Elle s'étale sur un délai de 5 jours minimum et peut s'étendre sur 2 semaines. Les premiers temps avec la présence d'un parent puis l'enfant seul. Cette période est définie et organisée par la directrice avec les parents et peut être renouvelée si besoin.

Elle s'organise de la manière suivante :

Sur 5 jours :

- Jour 1 : 1H00 avec la présence d'un parent - recueil de données et présentation des espaces de vie
- Jour 2 : 2H00 avec la présence d'un parent - contact avec l'assistante maternelle ou le personnel et les autres enfants
- Jour 3 : 3H00 : avec départ des parents au bout de 30 minutes – temps de jeux et d'observation
- Jour 4 : 4H : sans les parents - avec prise de repas
- Jour 5 : 7H : sans les parents - avec repas et sieste

Sur 2 semaines :

- Jour 1 : 1H00 avec la présence d'un parent - recueil de données et présentation des espaces de vie
- Jour 2 : 1H30 avec la présence d'un parent - contact avec l'assistante maternelle ou le personnel et les autres enfants
- Jour 3 : 2H00 : avec la présence d'un parent – temps de jeux et d'observation
- Jour 4 : 3H00 : départ du parent au bout de 30 minutes – sans repas
- Jour 5 : 4H00 : sans les parents - avec repas
- Jour 6 : 5H00 : sans parents avec repas

- Jour 7 : 6H00 : sans parents avec repas et sieste
- Jour 8 : 7H00 : sans parent
- Jour 9 : 8H00 sans parents
- Jour 10 : horaires du contrat

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le 03/06/2025

Berger
Levraud

ID : 077-200070779-20250602-2025_84-DE

B. L'accueil de l'enfant

Les arrivées et les départs ne sont possible que sur les créneaux suivants :

- De 7H à 9H30
- A 11H (avant repas)
- A 12H30 (après repas)
- A partir de 16H

L'enfant est accueilli toilette faite, habillé, la couche de la nuit ayant été changée et après avoir pris son premier repas de la journée. Il doit disposer de vêtements de rechange pour la journée.

Un temps de transmissions entre le parent et l'équipe, de 5 à 10 minutes sera consacré à chaque accueil.

Si un sujet doit être approfondit et prendre plus de temps alors l'échange se fera dans le bureau sur rendez vous ou sur le moment selon les possibilités de chacun.

Si l'enfant a été malade et/ou a présenté de la fièvre avant son arrivée, il nécessaire de prévenir le personnel et de l'informer de toute prise de traitement ainsi que des symptômes présents.

- Le matériel

Les couches ainsi que tous les produits de soins et d'hygiène sont fournis par la structure.

- Le trousseau de l'enfant

Les enfants doivent disposer de rechange pour la journée et en rapport avec la saison, de leur doudou et tétine selon besoin.

Le multi-accueil dispose également de biberons mais selon les habitudes et préférences de l'enfant, il peut être nécessaire que la famille les fournisse si ceux utilisés habituellement sont spécifiques (forme et matière de la tétine par exemple)

Pour des raisons de sécurité, les cordons, bijoux, objets pointus et perles sont interdits à la crèche

Lors des accueils et des départs, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

C. LES DOUDOUS SONT LES BIENVENUS A LA CRECHE

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le 03/06/2025

Berger Levraud

ID : 077-200070779-20250602-2025_84-DE

L'attachement à un doudou apparaît presque toujours à la même période autour de 6 -9 mois, car c'est à ce moment que bébé vit les premières difficultés de séparation. À cet âge, le doudou lui permet de penser à son parent en attendant son retour et de supporter sa séparation.

Le doudou permet à l'enfant d'acquérir plus d'autonomie et un plus grand sentiment de sécurité devant les situations nouvelles.

Le doudou est donc une passerelle entre le connu (les parents, la maison) et l'inconnu. C'est donc un objet de transition qui n'appartient qu'à l'enfant et qu'il connaît. En le serrant, l'enfant ressent un sentiment de sécurité.

Selon Donald W. Winnicott (le pédiatre et psychanalyste), le doudou est la première possession de l'enfant qui n'appartient pas à son propre corps (le nourrisson prend du temps à dissocier son parent de lui). Tout petit l'enfant ne réalise pas qu'il est une personne distincte de sa maman, et le doudou pourra l'aider à mieux vivre cette transition. Cela dit, tous les enfants n'ont pas de doudou. Cela dépend mais lors des séparations pour un accueil en structure il est important de lui donner les moyens de bien vivre cette étape en lui proposant un objet de transition qu'il s'appropriera ou non.

D. LES TRANSMISSIONS

Lors de l'inscription, un livret d'accueil est remis aux familles, il reprend les informations importantes du règlement intérieur et détaille certains points du fonctionnement de la structure.

Un temps de transmission orale d'environ 10 minutes est prévu le matin et le soir entre la personne qui dépose/récupère l'enfant et la professionnelle. Ce temps est inclus dans les horaires du contrat d'accueil et ne doit pas intervenir au-delà.

Le matin, le parent donnera toute information utile à la prise en charge de l'enfant dans la journée. Il sera de sa responsabilité d'informer l'équipe de toute administration médicamenteuse avant son arrivée.

Un temps de transmission orale entre les équipes du matin et celle d'après midi est prévu chaque jour.

Le soir, le personnel fait un retour sur la journée de l'enfant en développant ses acquisitions, compétences, attitudes....

Un document de transmission interne est mis en place, afin de transcrire les informations données par les parents ainsi que tout le déroulement de la journée de l'enfant. Il permet une traçabilité précise concernant les repas, les changes, les siestes...

Un support de traçabilité d'administration de traitement est à disposition du personnel. Une fiche d'autorisation d'administration de médicament est à remplir et à signer par les parents à chaque début de traitement. Ce document est obligatoirement accompagné de l'ordonnance correspondante. Une fois le traitement terminé, cette fiche est rangée dans le dossier de l'enfant.

L'administration de traitement ne nécessitant pas d'ordonnance pour chaque prise (doliprane, PAI) est noté sur une fiche de traçabilité.

Le change : Notre priorité est le respect de l'enfant et de son intimité. Il se déroulera dans un endroit où l'enfant et l'adulte seront confortablement installés.

Il est important de verbaliser notre action et de prévenir l'enfant de tout geste (Je vais te nettoyer le visage, je retire ton pantalon...) afin d'éviter tout effet de surprise.

Les couches ainsi que tous les produits de soin et d'hygiène sont fournis par la crèche.

Tous les changes avec selle se font à l'eau du robinet avec des cotons et/ou gants jetables, l'enfant allongé sur le plan de change.

Le nettoyage du visage et du siège (sans selle) se font à l'eau du robinet avec des carrés en tissus, sur le change debout pour ceux qui sont en capacité de le faire.

Le nettoyage des yeux est fait au sérum physiologique avec des compresses.

Le personnel peut appliquer une crème au zinc en cas de besoin, pour toute autre crème à appliquer à la demande des parents, une ordonnance sera à fournir.

L'acquisition de la continence : L'âge moyen de l'acquisition de la continence est d'environ 2.5 ans/3 ans mais il est important de débuter cette période uniquement si l'enfant est prêt et volontaire.

Elle est initiée à la demande des parents et obligatoirement débutée à la maison. Si celle-ci ne correspond pas à la maturité physique et psychologique de l'enfant, l'équipe engagera une réflexion commune.

Le personnel propose régulièrement à l'enfant, au cours de l'accueil, d'aller soit sur le pot soit sur des petits toilettes adaptés à sa taille.

La place du pot et des toilettes : l'enfant a le choix entre le pot et le toilette selon sa préférence. 2 WC à taille d'enfant de crèche sont à disposition dans la salle de change, séparés par une cloisonnette afin de respecter l'intimité de chacun.

Le moment : Il faut respecter le moment où l'enfant sera prêt et qu'il saura l'exprimer, il faut lui faire confiance. La salle de change est en accès libre dès que l'enfant le souhaite

La pression : Il convient d'éviter toute pression autour de l'acquisition de la continence afin de mettre l'enfant en confiance. En ce sens, il n'y aura aucune obligation de passage aux toilettes imposée.

Les vêtements : Ils devront être adaptés. Eviter les bodys trop difficiles à retirer seul, privilégier des pantalons faciles à enfiler et à défaire, cela simplifie l'acte pour l'enfant et sera beaucoup plus autonome.

L'autonomie : Pour les plus grands, l'accès aux toilettes est libre. L'enfant peut se servir du papier toilette seul et tirer la chasse d'eau lui-même.

Le lavage de mains est proposé régulièrement en favorisant leur autonomie de manière à ce qu'ils puissent prendre le savon et s'essuyer seul. A cet effet, un lave mains à hauteur d'enfant est disponible dans la salle de change.

L'intimité : Cette notion est abordée avec les enfants dès l'accueil en crèche. Le passage aux toilettes se limite à 2 enfants, pour cela une cloison est positionnée entre chaque WC.

A. LA SOCIALISATION

Nous participons à la socialisation de l'enfant et nous lui permettons de vivre de nouvelles expériences, de nouvelles rencontres avec d'autres enfants et adultes.

L'enfant intègre progressivement les règles de vie qui vont favoriser ses 1ers pas dans la société.

La socialisation commence avec le vivre ensemble, c'est grâce à l'imitation et à l'identification que l'enfant va comprendre les liens, les rôles et la place de chacun.

Notre rôle :

Se socialiser ne repose en rien sur un mécanisme spontané, l'enfant doit être guidé et conseillé par l'adulte. Le désir d'être compris et de s'affirmer améliore la façon de communiquer de l'enfant.

Savoir communiquer efficacement joue un rôle capital dans le développement social et le soutien de l'adulte est nécessaire pour aider l'enfant à développer ses capacités à communiquer. La verbalisation est nécessaire tout au long de la journée pour le rassurer, lui donner des repères, situer et expliquer les différents moments de la journée.

Nous favorisons l'apprentissage au travers de différentes situations à chaque moment de l'accueil selon un rythme régulier :

- **La familiarisation** : premier temps de la socialisation

- **L'aménagement de l'espace** : favorise les interactions entre les enfants afin de leurs permettre de communiquer.

- **Les jeux symboliques** : essentiel pour accompagner l'enfant à la socialisation.

La dinette, les poupons ... permettent à l'enfant de faire semblant et d'incarner plusieurs rôles.

L'imitation permet de comprendre les liens, les situations.

Ils ont aussi une valeur exutoire, ils aident l'enfant à se libérer des tensions vécues dans son quotidien et ainsi prendre du recul face à cette situation.

- **Les activités collectives** : construction, démolition, pâte à modeler, peinture, pour apprendre la gestion de ses émotions.

- **Les repas** : moments conviviaux, de plaisir partagé, pour apprendre les règles de vie

- **Les promenades à l'extérieur** : lieu de découverte pour apprendre à respecter la nature.

- **La sieste** : l'aménagement d'un lieu sécurisant par des repères essentiels à son bien-être.

- **Le change** : une communication verbale qui favorise chez l'enfant l'apprentissage de la découverte de son corps et l'estime de lui-même.

B. L'apprentissage

Tout est activité : se laver les mains, jouer à la dinette, expérimenter ses capacités motrices ou encore peindre, manipuler ...

Les enfants apprennent petit à petit à vivre ensemble et explorent le monde qui les entoure.

Il n'y a pas de planning d'activité prévu à l'avance mais des ateliers proposés en fonction des envies et des besoins des enfants.

Il n'y a pas de programme à suivre mais l'objectif est simplement de favoriser l'exploration et l'expérimentation des enfants.

Notre rôle est donc de :

- proposer, inviter sans imposer

- favoriser les temps de jeux libres : pour permettre à l'enfant de développer sa créativité

- Observer l'enfant : pour percevoir ses besoins intimes.

- respecter le choix de l'enfant

C. L'autonomie

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le 03/06/2025

Berger
Levfaul

ID : 077-200070779-20250602-2025_84-DE

L'autonomie est un processus dans lequel l'enfant est pleinement acteur.

Au grès de ses explorations et expérimentations et sous le regard de l'adulte, l'enfant développe peu à peu de multiples compétences qui lui permettront de faire par lui-même quand il se sentira prêt.

L'accompagnement vers l'autonomie permet à l'enfant de développer ses capacités à son rythme en lui tenant la main, tout en faisant confiance à son formidable potentiel !

L'accompagnement de l'adulte au processus d'autonomisation de l'enfant découle en grande partie de notre travail d'observation.

Nos principes éducatifs à l'accompagnement de l'autonomie :

- Aider à faire et non faire à la place de l'enfant.
- Laisser à l'enfant le temps d'agir en le surveillant
- Créer des conditions favorables pour que l'enfant agisse de façon autonome
- Avoir une attitude éducative, encourageante, rassurante et valorisante pour l'enfant
- Donner à l'enfant une sécurité affective en étant disponible et à l'écoute

Les expériences diverses favorisent l'autonomie par le jeu, les activités, mais aussi par nos pratiques professionnelles à travers tous les moments de la journée.

- **L'adaptation** : Dès son arrivée à la crèche, l'enfant fait un grand pas vers l'autonomie
- **Les coins bébés** : Les jeux d'éveil sont installés afin de le stimuler.
- **L'enfant se déplace seul** : L'aménagement d'espaces sécurisant et accueillant afin que l'enfant investissent les lieux et explorent librement et construisent des moments de jeux seuls.
- **Le rangement** : l'adulte sollicite l'enfant à rangé afin qu'ils puissent être acteur et favoriser la reconnaissance des jouets.
- **Les activités** : L'enfant est libre de participer ou non à l'activité, l'enfant découvre, créer, sous le regard de l'adulte
- **Les repas** : Les enfants participent à mettre la table, la débarrasser, l'enfant a, à sa disposition un mobilier et des couverts adapté.
- **Le doudou** : la gestion du doudou est un acte d'autonomie
- **Le sommeil** : avant d'aller dormir, l'enfant se déshabille et range ses vêtements, puis se réveille et se rhabille. Un lit adapté à l'âge de l'enfant lui permettant à de gérer son sommeil.
- **L'hygiène** : L'apprentissage du débarbouillage, du lavage des mains avant et après les repas, après le passage aux toilettes.
- **Le change** : verbaliser ses gestes et aider l'enfant à nommer les différentes parties de son corps
- **La continence** : L'enfant décide de lui-même s'il est prêt, et nécessite un accompagnement à cette acquisition par une attitude bienveillante. L'accès aux sanitaires est libre tout au long de la journée

Ne pas comparer les enfants entre eux, chacun évolue à son rythme !

A. L'ALIMENTATION

Nous travaillons dans une ligne commune qui vise à limiter les apports en sucre et respecter les quantités de protéines recommandées en fonction de l'âge des enfants.

En ce sens, sont proscrits :

- Les laitages aromatisés
- Les fromages au lait cru
- Les ajouts de sucre
- Le miel ainsi que le soja
- Les plats préparés
- Les laits végétaux (sauf en cas d'intolérance, sur PAI)

L'eau utilisé pour la préparation des biberons ainsi que celle servie aux enfants est l'eau courante du robinet.

L'eau est contrôlée par un laboratoire, en sortie de robinet, une fois par an.

En cas de besoin spécifique (magnésienne par exemple), elle sera fournie par les parents.

Le lait et les laitages sont majoritairement au lait entier afin d'assurer un apport suffisant en lipides, protéines, glucides, vitamines et minéraux.

Les repas sont fait maison et préparés le jour même en favorisant les produits frais et locaux.

Les menus sont variés et équilibrés et suivent les indications du médecin en cas de PAI.

L'alimentation bio ou végan ainsi que tout régime d'ordre religieux (casher, halal...) ne pourra être pratiquée. Des repas sans viande peuvent être servis à la demande de la famille.

Pour des raisons sanitaires, aucun repas ne pourra être fourni par la famille

Entre 10 semaines et 4 mois, nous nourrissons l'enfant avec le lait maternel ou maternisé et les quantités indiqués par les parents selon son rythme propre.

Même s'il est recommandé de débuter la diversification entre 4 et 6 mois, c'est à la famille d'initier l'introduction des aliments quand elle le souhaite et de la manière qu'elle désire. L'équipe suivra donc les habitudes de l'enfant à la maison.

Au multi-accueil, les introductions d'aliments seront faites par famille

(ex : haricots verts donnés à la maison = tous les légumes verts possibles...)

(ex : pates données à la maison = tous les féculents sont possibles...)

Nous développons des activités autour du repas comme le préparer avec l'enfant, le faire participer à l'installation de la table...

Pour les plus petits les repas seront servis et donné soit dans les bras de l'adulte soit sur du mobilier adapté.

Pour les plus grands, les repas sont proposés sous forme de buffet où l'enfant pourra se servir seul : Il commencera par prendre son bavoir pour le mettre autour du coup, prendra ses couverts ainsi que son plateau à compartiments et pourra ensuite se servir seul selon ses envies l'entrée, le pain, le laitage (choix entre fromage ou yaourt) et le fruit.

Le plat chaud sera servi à table soit par l'adulte soit l'enfant le fera seul selon ses possibilités.

A la fin du repas, l'enfant sera invité à débarrasser dans différents bacs pour faire le tri des couverts. Il pourra ensuite se débarbouiller avec un gant en coton humide.

A l'heure du gouter, peuvent être proposés des laitages, des produits fruitier et de pain ou des gâteaux.

B. LE SOMMEIL

Chaque enfant dispose d'un espace de sommeil. Son rythme individuel est respecté dans des conditions de sécurité affective et physique.

L'utilisation de couettes et oreillers est interdite. Les bijoux (chaîne, gourmette, boucles d'oreilles, barrettes, collier etc.) ainsi que les attache-tétines sont interdits pour une raison de sécurité

Il est important de respecter le rythme et observer les signes de fatigue de l'enfant.

Nous instaurons des rituels d'endormissement, retour au calme, tétine, doudou, histoire, avec une ambiance calme et tamisée.

Pour les plus grands, le coucher se fera à heure régulière après le repas du midi, avec un réveil échelonné au rythme de chacun.

Un lit couchette doté d'un draps sac sera attribué à chacun avec sa photo et situé toujours à la même place dans la pièce.

Nous proposons des jeux calmes en attendant le réveil des autres enfants.

Pour les plus petits, les temps de sieste sont adaptés en fonction de leur rythme biologique. Ils sont installés soit en hauteur en lit à barreaux pour les enfants de 10 semaines à 7 mois puis en lit au sol selon leur degrés d'autonomie

Toujours dans le respect de l'enfant nous veillerons à ne pas le réveiller.

Il est important de surveiller régulièrement ou d'installer un matériel de surveillance.

Les pièces sont aménagées selon les normes imposées par la réglementation:

Les lits sont adaptés à l'âge de l'enfant, les matelas ne doivent être ni trop durs, ni trop mous. Des couchettes sont proposées aux plus grands afin de développer leur autonomie.

La température de la pièce doit être entre 18 et 19°C et elle doit être aérée quotidiennement.

Pour la luminosité, les volets resteront ouverts afin de respecter le rythme jour/nuit et de faciliter la surveillance.

Pour sa sécurité, le bébé sera couché sur le dos, sur le côté ou incliné pour raison de santé.

Sont INTERDITS couvertures, surmatelas, tours de lit et oreillers.

A. JEUX LIBRES

Les jeux libres sont à disposition tout au long de la journée.

Plusieurs espaces dans la salle de vie sont en accès libre :

- Un coin détente/lecture avec tapis, coussins et livres à disposition
- Un espace pour les plus petits ne se déplaçant pas encore avec tapis, jeux, miroir...
- Un espace « mini maison » avec cuisine, dinette, mobilier pour poupons, poupées, petite table...

IL EST IMPORTANT DE RESPECTER LE TEMPS OU L'ENFANT NE FAIT RIEN ET DE NE PAS INTERVENIR TROP FREQUEMMENT DANS LE JEU DE L'ENFANT.

B. L'EGALITE FILLE/GARCON

Les stéréotypes de genre sont toujours ancrés profondément dans la société. Et plus tôt qu'on ne peut le penser : selon une étude de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), la construction de ces stéréotypes se fait avant l'âge de 4 ans. Dès leur naissance, les enfants sont exposés à des codes genres qui vont les influencer dans leurs représentations, leurs jeux, leurs préférences et leurs choix. En effet, à 4 ans, 70% des enfants ont intégré des représentations genrées asymétriques. Ils assimilent spontanément le pouvoir au masculin et l'identifient comme dominant le féminin.

Les choix de mots, de livres, de jouets et d'activités proposés par la crèche ont pour objectif de transmettre des représentations non genrées pour ne pas influencer les choix futurs de l'enfant. Les professionnels de la crèche ont un rôle à jouer, aux côtés des familles afin de permettre à chaque enfant de s'épanouir avec sa personnalité, sans être contraint par des injonctions sociales infondées. L'égalité des genres, c'est une question d'égalité des chances. Accompagner les parents sur le sujet est donc très important.

L'équipe prête une attention particulière à sa posture face aux enfants, aux jeux qu'elle propose et à la manière dont elle va dire aux enfants de se comporter.

L'aménagement de l'espace jeux au sein de la structure favorise la libre circulation des enfants entre le coin dinette/poupée et l'espace garage/voiture. Le fait d'avoir des espaces ouverts directement les uns sur les autres encourage les enfants à la découverte. Ils peuvent prendre une petite voiture et aller dans le coin dinette, ou emmener leurs poupées pour jouer près du garage. Avec cette simple organisation de l'espace, les enfants investissent les lieux indépendamment de leur sexe.

C. EVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE

PLACE ET INTÉRÊT DU LIVRE

Le livre est avant tout du matériel avec lequel l'enfant se familiarise. Durant ses premiers mois, le bébé veut surtout le mordiller, le déchirer, le lancer, taper dessus. Sa capacité à être attentif aux images est limitée. Il aime néanmoins regarder un livre avec l'adulte, car cela représente un instant de partage pendant lequel il est tout proche. Il associe ainsi le livre aux moments calmes, aux câlins. De plus, c'est aussi l'occasion pour lui de s'initier à sa langue maternelle, dont il a déjà entendu les sonorités tout au long de la grossesse.

Dès 9 – 10 mois, le bébé est capable d'établir une relation entre le son qu'il entend et le sens qui y est rattaché. Même s'il ne parle pas encore, l'enfant se familiarise avec les mots, leur sens, par le biais des livres.

Vers 1 an, bébé souhaite ouvrir et fermer le livre et il est attentif aux images pendant des périodes un peu plus longues. Il commence aussi à tourner les pages de ses livres.

Entre deux et trois ans, il y a une explosion du langage, et l'enfant s'intéresse beaucoup aux mots. Il les répète souvent. Il est capable d'associer les mots aux images. Ainsi les livres suscitent souvent un grand intérêt pour l'enfant, qui a déjà été mis en contact avec eux. Lorsqu'il a acquis beaucoup de vocabulaire, il connaît même les livres par cœur, et se les raconte à lui-même ou les raconte aux autres ! L'enfant aime regarder les livres seul, comme partager ces moments avec l'adulte.

La lecture et la manipulation du livre présentent de nombreux bienfaits :

- Le développement du langage
- Le développement de la motricité fine
- Le développement de l'imagination
- L'apprentissage du respect du matériel

Au multi-accueil, les livres sont en libre disposition des enfants dans l'espace détente, ils font partie du décor. Nous avons un bac à livres au sol que nous changeons régulièrement afin de renouveler les histoires et susciter leur intérêt. Nous avons également quelques albums et livres « fragiles » que nous sortons de temps en temps, sous forme d'activité avec l'adulte, ils sont situés sur une étagère en hauteur.

Les enfants ont donc libre accès pour prendre les livres, les regarder, expérimenter l'objet « livre » pour les plus petits. Les plus grands savent solliciter l'adulte lorsqu'ils veulent qu'on leur lise une histoire. Ils le demandent clairement, ou tendent le livre désiré. Parfois, c'est l'adulte qui propose de lire des histoires en individuel ou en petits groupes ou de regarder simplement les images.

Il est portée une attention particulière aux livres, en expliquant aux enfants que c'est un objet fragile, qui se respecte, qu'il ne faut pas arracher les pages, ni les « manger ». Le passage à la bouche est certes inévitable pour les plus petits, mais nous leur expliquons que cet objet-là s'abîme s'il est mis à la bouche. Les enfants n'ont donc pas le droit de marcher sur les livres, les lancer, les « mâchouiller », etc.

D. LA COMMUNICATION POSITIVE

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le 03/06/2025

Berger Levraud

ID : 077-200070779-20250602-2025_84-DE

C'est accompagner l'enfant dans la découverte et la compréhension du monde et des autres, c'est accueillir ses émotions et l'aider à les exprimer d'une manière adaptée.

C'est lui permettre de se constituer une personnalité solide, une sécurité intérieure stable et de développer sa confiance en lui.

Son intérêt est de mieux communiquer (écouter, répondre, convaincre, construire) pour aborder de façon positive, c'est-à-dire avec bienveillance, les divergences et oppositions grâce à un dialogue constructif.

Notre rôle :

Accompagner et soutenir l'enfant, d'être cohérent dans nos demandes face aux attentes et aux capacités de l'enfant.

Mais aussi de susciter la coopération chez l'enfant :

- Faire ensemble
- Dire « regarde »
- Une information à la fois
- Donner un choix, des missions

Nos objectifs :

- Développer l'empathie envers le tout petits

Pour mieux comprendre l'enfant, il est nécessaire de se mettre à sa place afin de mieux gérer ses émotions et pouvoir résoudre les conflits dans le calme.

- Communiquer plus sereinement

La communication bienveillante est un langage fondé sur l'écoute et l'expression des besoins, qui permet de soutenir le pouvoir de cette empathie.

Nos moyens : Les 6 fondamentaux

1 /Un état d'esprit général et optimiste : *le mental*

Pour se faire il faut se connecter à ses émotions et à ses besoins personnels.

2/Un comportement manifeste : *Le physique*

Se traduit par des gestes ouverts

Pour se faire il faut respirer profondément en activant un état d'esprit positif dans son attitude et sa posture.

Le non verbal correspond à 93% de la communication

3/Un vocabulaire choisi : *Les mots*

Un vocabulaire choisi amènera le communiquant à utiliser des formules positives ou à faire de efforts pour éviter les négatifs absous.

*Exemple : « On ne court pas dans le couloir » mais plutôt « on marche dans le couloir »

4/Transformation des négatifs d'autrui : *L'écoute*

Le négatif d'autrui se manifeste par des objections que le communiquant s'efforcera de transformer une proposition de dialogue par une écoute attentive.

* Exemple : « Si j'ai bien compris... »

5/Un exposé des faits : *L'information*

Pour se faire l'exposé des faits sera toujours accompagnés de preuves, d'exemples concrets et d'informations vérifiées.

*Exemple « C'est difficile pour toi, je comprends ... »

6/Une démarche : *L'organisation*

Une communication positive réussie s'appuiera sur une démarche anticipatrice, rigoureuse et stratégique face à la recherche des besoins de l'enfants par une observation active : dormir, manger, boire, éliminer et un besoin affectif.

Il faut bien évidemment prendre en compte les besoins de l'enfant mais au

On peut dire NON !

Quand les limites sont non négociables, l'adulte dit non de façons claire et honnête, sans embarrasser l'enfant et sans le disputer.

Référentes de ce projet :

Formation par Audrey Carroué (coach en parentalité positive)

Outils de références :

- Affiches d'Odile dans les couloirs de la crèche
- Synthèse de la formation résumée par Laila et Séverine
- Magazines :Pep's (le magazine de la parentalité positive)
- Livres : -Poser des limites à son enfant (Catherine Dumonteil -Kremer)
 - Une nouvelle autorité sans punition ni fessées (Catherine Dumonteil -Kremer)
 - Petite enfance et neurosciences « reconstruire ces pratiques » (Christine shuhl, Josette Serres)

Vidéo internet : Bien grandir avec l'éducation bienveillante

La nature, c'est l'aventure !

La terre se malaxe, la feuille et l'herbe se froisse et le bâton peut se casser. On peut aussi mettre toutes ces choses dans un contenant. L'enfant adore vider et remplir.

Tout en faisant ces expériences avec grand sérieux, il apprend beaucoup de choses sur ces objets mais aussi sur lui-même.

Pour comprendre le monde qui l'entoure, l'enfant va observer et faire des découvertes.

L'objectif :

Transmettre aux nouvelles générations l'importance du respect de la nature, en les sensibilisant au monde des vivants et mieux comprendre le monde qui les entourent. Cet apprentissage passe tout simplement par le fait de favoriser des expériences positives, répétées, ludiques et sensorielles au contact direct de la nature. L'éveil de l'enfant à la nature lui permet de prendre conscience de sa place dans le monde, mais aussi peu à peu son rôle face à cet environnement.

Notre rôle :

Cette découverte du monde s'effectue par l'accompagnement et le soutien de l'adulte qui mettra des mots sur son comportement en utilisant des phrases simples.

Le but est le regarder l'enfant et en lui laissant la liberté d'agir, de manipuler ou simplement d'observer et l'accompagner dans ces découvertes.

Lui offrir une possibilité de lien infini avec la nature : observer, sentir, goûter, inventer, rêver, développer sa créativité, sauter, jouer

A la découverte des saisons !

Dans la démarche de la découverte de la nature, les quatre saisons peuvent avoir une place de choix. Favoriser cette découverte des saisons est un chemin privilégié au lien avec la nature et absolument indispensable pour optimiser la compréhension des mécanismes naturels.

Quoi de plus adapté pour découvrir la nature que de créer, cultiver prendre soin et observer laousse des plantes, herbes aromatiques, légumes. ?

Planter une graine, la voir pousser devenir plante, quelle source incroyable de compréhension des cycles de la nature et de la vie !